

Sur le procédé

CSP 2600

Famille de produit/Procédé : Capteur solaire thermique plan vitré à circulation de liquide - Posé indépendamment sur support

Titulaire :

Société WAGNER SOLAR GmbH

Sonnenallee 2

D-35274 KIRCHHAIN

Tél. : +49 6421 8007-0

Email : info@wagner-solar.com

Internet :

Distributeur :

Société FRISQUET SA

20 rue Branly

77109 MEAUX Cedex

Tél. : 01 60 09 91 00

Email : contact@frisquet.fr

Internet :

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 14.4 - Equipements / Solaire thermique et récupération d'énergie par vecteur eau

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale à l'Avis Technique n° 14.4/15-2087_V2	TRAYNARD Emmanuel	FILLOUX Alain

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société WAGNER SOLAR GmbH de ne fournir à la société FRISQUET SA, en vue de la commercialisation sous la dénomination CSP 2600, que le procédé L20AR,
- de la société FRISQUET SA, de ne distribuer sous l'appellation commerciale CSP 2600, que le procédé L20AR que lui fournit la société WAGNER SOLAR GmbH.

Le Groupe Spécialisé n° 14.4 - Equipements / Solaire thermique et récupération d'énergie par vecteur eau de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé CSP 2600, le même Avis que celui formulé sous le n° 14.4/15-2087_V2 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.